

## 3<sup>e</sup> année

Docteur en pharmacie

- > Composante : Faculté de santé
- > Crédits ECTS : 60 ECTS
- > Ouvert en alternance : Non
- > Lieu d'enseignement : Angers

## Présentation

Le régime des études en vue du diplôme de formation générale en Sciences Pharmaceutiques est défini par l'arrêté du 22 mars 2011. Consultation possible sur [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) : JORF n°0087 du 13 avril 2011 page 6512 texte n° 33.

La 3<sup>e</sup> année du diplôme de formation générale en Sciences Pharmaceutiques L3 s'appuie sur les connaissances acquises en PACES et en L2. Il s'agit d'enseignements fondamentaux, permettant d'acquérir les connaissances de base nécessaires aux sciences du médicament et aux sciences biologiques, mais aussi d'enseignements plus spécifiques dits coordonnés tel que l'enseignement « cœur-reins-poumons » dispensés en L2.

Cette L3 est organisée en 12 unités d'enseignements (UE) sur l'ensemble de l'année (6 UE au premier semestre et 6 UE au second semestre). Chaque UE est composée d'éléments constitutifs, enseignements centrés autour d'une thématique « commune ». L'ensemble de ces UE permet de capitaliser 60 ECTS (crédits européens) pour l'année, soit 30 ECTS (crédits européens) par semestre.

Pour le **premier semestre**, les UE 1, 2 et 4 sont des UE fondamentales, l'UE 3 est une UE de deux nouveaux enseignements coordonnés centrés respectivement sur la physiopathologie de l'hématopoïèse et de l'hémostase et la prise en charge de la douleur, enfin les UE 5 et UE 6 sont des UE d'enseignements transversaux, regroupant respectivement la distribution, dispensation, la traçabilité des produits de santé, ainsi que la santé publique, pour l'UE 5. Au sein de l'UE6 vous sera proposé un enseignement optionnel à choisir selon la liste proposée ci-dessous, l'anglais, ainsi que des notions de gestion et analyse des données, vous continuerez la formation en communication débutée en

Pour le **second semestre**, les UE 1 et 4 sont des UE fondamentales, les UE 2 et 3 des UE d'enseignements coordonnés. L'UE 5 est une UE de pratiques professionnelles regroupant le projet d'orientation professionnelle et de stage officiel d'application d'un enseignement coordonné. L'UE 6 de compétences complémentaires regroupe, quant à elle, l'UE optionnelle et l'anglais ainsi que des notions de base de gestion.

### PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS

#### **Enseignements fondamentaux**

Ces enseignements vous apportent les bases indispensables dans chaque discipline. Ils sont classiquement constitués de cours, TP et ED qui forment un ensemble.

### **Enseignements coordonnés**

Ces enseignements sont dispensés sous forme de modules. Ils sont le plus souvent intitulés "prise en charge des troubles de...". Ces cours sont basés sur la participation d'enseignants de la faculté mais également sur l'intervention de professionnels, praticiens hospitaliers par exemple. L'enseignant responsable du module en fera une brève présentation en début de module.

Les connaissances reçues au cours de ces modules seront mises en application lors d'un stage d'une durée de 2 semaines en officine.

### **Communication**

Une formation à la communication est organisée par Mr Yon, avec lequel vous avez débuté cet enseignement en L2.

Savoir communiquer avec les autres c'est :

- s'exprimer (fait en L2)
- écouter, comprendre,
- répondre, argumenter

Ces deux derniers points seront plus particulièrement abordés lors de séances d'ED, au second semestre.

### **UE Optionnelles**

En dehors de la formation commune de base, les étudiants doivent suivre une unité d'enseignement optionnelle, dispensée par la faculté de pharmacie, par semestre.

Compte tenu de la difficulté de faire coïncider les UE optionnelles spécifiques pharmacie et les UEL de l'université, les étudiants ne peuvent choisir en L3 que des UE optionnelles parmi les UE optionnelles dispensées par la faculté.

Intitulé	semestre	Capacité d'accueil
Tutorat	S5 et S6	
Stage entreprise	S5 et S6	
Rôle du pharmacien dans la iatrogénie médicamenteuse	S5	20
Stage Qualité	S5	20
Lutte antivectorielle	S5	15
Formes à libération modifiées	S5	12
Initiation à la recherche	S6	10
Prise en charge de la femme enceinte	S6	12
Plantes, santé, bien-être (2)	S6	15

Contrôle et validation de préparations stériles	S6	16
Initiation à la recherche appliquée Mise au point d'un bio-réactif	S6	10
Pré-formulation	S6	20

## Stage d'application des enseignements coordonnés (responsable pédagogique : Dr Brigitte PECH)

Ce stage obligatoire (UE6-S6). Ce stage se fera dans la même officine que celle où vous avez effectué votre stage de L2.

Rappel :

Comme pour votre stage de L2, il doit être obligatoirement effectué chez un maître de stage agréé par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens (liste des pharmaciens agréés disponible auprès de Mme PETIT, responsable administrative des stages officinaux de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année). L'officine sera située dans les départements de la Mayenne, du Maine et Loire ou de la Sarthe. L'officine doit être à proximité du domicile familial, et le pharmacien maître de stage ne doit avoir aucun lien de parenté avec le stagiaire. Pour les étudiants dont le domicile parental n'est pas situé dans ces trois départements, une solution sera trouvée avec M<sup>me</sup> Brigitte PECH.

Pour la validation du stage un travail écrit (commentaires d'ordonnances, fiches conseils...) sera demandé à l'issue des deux semaines de stage. Ce dernier est validé si la note obtenue est égale ou supérieure à la moyenne. Dans le cas contraire, l'étudiant pourra être amené à refaire son rapport voire son stage. Le passage en M1 est impossible sans la validation de ce stage.

## Objectifs

### Suite des études pharmaceutiques et préparation au choix de filière

Pour les formations classiques en LMD, le niveau L (licence) est obtenu en 3 ans, le niveau M (master) est obtenu en 2 ans, le niveau D (doctorat) est obtenu en 3 ans.

Le diplôme d'Etat de docteur en pharmacie nécessitant 6 années d'étude, le niveau M est obtenu en 2 ans, avec un M1, et 2 M2, selon la filière choisie les années supplémentaires seront nommées 3<sup>e</sup> cycle court 1 ans (industrie, officine) ou 3<sup>e</sup> cycle long 4 ans (internat, Recherche)

La formation commune de base se poursuit jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de M1, puis après leur choix de filière effectué par les étudiants, la formation se poursuit par filière (officine, industrie, internat, recherche) avec certains enseignements mutualisés.

Ce choix de filière se fait après un long travail de réflexion de l'étudiant sur son projet professionnel.

Cette réflexion débutée dès la deuxième année (POP= Projet d'orientation professionnelle), à l'aide d'une professionnelle spécialisée en ressources humaines et en bilan de compétences, sera poursuivie cette année au premier et au second semestre.

Ce POP se poursuit en L3 avec un retour d'expériences sur les stages effectués, un travail individuel et une table ronde avec des pharmaciens. Les participants, anciens étudiants de la Faculté de Pharmacie d'Angers, seront pharmaciens d'officine (titulaires ou assistants), pharmaciens responsables de laboratoires d'analyses médicales privés, pharmaciens hospitaliers, pharmaciens industriels (assurance qualité, production...), pharmaciens d'Agences Nationales...

Dans le cadre de ce projet, l'étudiant est amené à effectuer un stage de découverte d'une semaine du milieu professionnel en dehors de l'officine.

Une journée obligatoire de rencontre avec ces professionnels est organisée. Il s'agira d'ateliers organisés en groupe pour vous permettre un meilleur échange avec les différents professionnels. Dans cette même optique, une journée est banalisée pour que vous puissiez vous rendre au forum CAP'Indus qui se déroule à Rennes. (Renseignements auprès de l'ACEPA).

Il vous est également possible d'effectuer des stages de découverte du monde du travail dans le domaine de la santé (hors officine). Ils pourront être effectués pendant les vacances universitaires.

Au cours des quelques séances de travail personnel, l'étudiant est amené à définir son projet personnel et professionnel. Ce travail devrait permettre de mettre en adéquation la personnalité de chacun et son choix de filière.

Le choix définitif de filière s'effectue au cours du 1er semestre de M1, devant un jury composé de pharmaciens et de responsables de ressources humaines.

En L3, le POP est intégré à l'UE5 du S6, UE obligatoire délivrant 3 ECTS. La présence aux rencontres professionnels/étudiants est évidemment obligatoire.

## Organisation

---

### Contrôle des connaissances

#### Examens

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier, par des dossiers de travail, des mémoires et/ou par un examen terminal.

Deux sessions de contrôles de connaissances sont organisées pour chaque semestre.

La 1<sup>ère</sup> session a lieu à la fin de chaque semestre. La 2<sup>nde</sup> session des 2 semestres a lieu après la 1<sup>ère</sup> session du 2<sup>nd</sup> semestre.

Dans le cadre d'un semestre non validé, l'étudiant repasse en 2<sup>nde</sup> session tous les éléments constitutifs pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10/20 dans les UE non acquises.

L'obligation est faite à l'étudiant de se présenter en 2<sup>nd</sup>e session à toutes les épreuves auxquelles il est convoqué, sinon il est déclaré défaillant et dans ce cas, ne peut conserver sa note d'UE de 1<sup>ère</sup> session (il n'y a pas de conservation de note d'épreuve ou de matière).

La note attribuée en 2<sup>nd</sup>e session à une UE est la meilleure des 2 notes de cette UE entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>nd</sup>e session. Si l'étudiant a été défaillant en 1<sup>ère</sup> session, seule sa note de 2<sup>nd</sup>e session est prise en compte.

La note de la 2<sup>nd</sup>e session se substitue obligatoirement à celle de la 1<sup>ère</sup> session. Au sein des UE non validées, l'étudiant doit repasser à la 2<sup>nd</sup>e session les épreuves théoriques et/ou pratiques dont la note est inférieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à 10/20 sont maintenues de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>nd</sup>e session.

### Validation – capitalisation – compensation

Une unité d'enseignement (UE) est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients.

Aucune UE ne peut être capitalisée si le semestre n'est pas définitivement acquis (après la 2<sup>nd</sup>e session).

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20) à condition qu'aucune moyenne d'UE ne soit inférieure à 08/20

Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 crédits européens (ECTS).

Une année est validée après la 2<sup>nd</sup>e session des 2 semestres dès lors que la moyenne des 2 semestres la composant est supérieure ou égale à 10/20 (et qu'aucune moyenne d'UE ne soit inférieure à 08/20).

La validation de l'année entraîne l'acquisition de 60 ECTS.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein d'une UE, entre les différents EC de l'UE ;
- au sein d'un semestre entre les différentes UE du semestre, à condition que la moyenne générale de chaque UE soit égale ou supérieure à 08/20 ;
- au sein de l'année, entre les 2 semestres la composant, après la 2<sup>nd</sup>e session.

## Infos pratiques

---

## Contacts

### Responsable pédagogique

Severine Derbre

✉ severine.derbre@univ-angers.fr

### Contact administratif

Laurence Bernard

✉ scolarite.pharma@listes.univ-angers.fr

## Lieu(x)

📍 Angers